

# CONTRAT DE PARTENARIAT

Pour la livraison de produits de la ruche à l'AMAP Parole de terre

**Saison 2018-2019**

## Le présent contrat est signé entre :

La productrice d'une part : Marie CIOSI, Route de Cabrières, 84240 La Motte d'Aigues Tél : 06 81 59 44 68  
Mail : [marieciosi.api@gmail.com](mailto:marieciosi.api@gmail.com) Siret n°: 824 813 158 000 14

L'amapien (ne) d'autre part :

Prénom, nom : .....

Adresse : .....

Tel : .....

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat entre le producteur et l'Amap Parole de terre, Marie Ciosi s'engage à livrer au consommateur ses produits selon les quantités indiquées dans le tableau ci-après. Le consommateur s'engage à régler par avance le montant de sa commande, l'encaissement par le producteur sera en une ou trois fois selon ce qui sera convenu dans le présent contrat. Il s'engage aussi à récupérer sa commande à chaque livraison dans les créneaux horaires de la distribution.

La gelée royale, le pollen frais, le miel et le pain d'épices seront labellisés AB à partir de la récolte 2018 (livraisons à partir de septembre 2018) et en conversion AB pour la livraison d'avril 2018. La gelée royale est produite selon la charte de qualité « gelée royale française » définie par le Groupement des producteurs de gelée royale ([www.geleeroyale-gpgr.fr](http://www.geleeroyale-gpgr.fr)). Le pain d'épice est élaboré à partir du miel de lavande et les autres ingrédients sont issus de l'agriculture biologique et dans la mesure du possible locaux.

**Dates de livraisons** : mardis 24 avril, 11 septembre, 6 novembre, 18 décembre, 29 janvier, 5 mars.

	24 avr. 18	11 sept 18	6 nov 18	18 dec 18	29 jan 19	5 mars 19
Miel du Luberon 500g : 9€	■					
Miel de lavande 500g : 9,5€						
Miel de lavande 250g : 5€						
Gelée royale 10g (cure 3 semaines) : 24€						
Pollen frais 200g (cure 3 semaines/1 mois) : 15€						
Pain d'épices au miel de lavande 500g : 12€	■	■				
<b>TOTAL</b>						

Le total prévisionnel de la commande est de ..... euros.

## Règlement (chèques à l'ordre de Marie CIOSI) :

L'amapien paie sa commande en 1 fois à la signature du contrat ; montant du chèque : .....

L'amapien paie sa commande en 3 fois : montant des chèques : .....

Le premier chèque sera débité en mai, le deuxième en novembre et le troisième en février.

À Vaugines, le.....

Signature du producteur

Signature du consommateur